



**Etablissement Public du Parc et de la
Grande Halle de la Villette**

**211 avenue Jean-Jaurès 75935 Paris cedex
19**

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES LOT N°1 (CCTP)

MARCHE DE FOURNITURES

LOCATION DE STRUCTURES DE SPECTACLE POUR L'EPPGHV

LOT 1 : LOCATION D'UNE GRANDE STRUCTURE DE SPECTACLE (TYPE CTS)

Article 1. Objet du marché

1.1 Présentation de l'Etablissement public du parc et de la grande halle de La Villette

L'Etablissement du Parc et de la Grande Halle de la Villette (E.P.P.G.H.V.) est un établissement public national à caractère industriel et commercial (EPIC), placé sous la tutelle du ministère de la culture et de la communication. Il a pour mission d'une part d'animer, d'exploiter et de promouvoir l'ensemble du parc de la Villette, d'une envergure de 55 hectares et d'autre part de développer et diffuser des activités artistiques, pédagogiques et sociales, ouvertes sur la ville. La Villette réunit plus de 10 millions de visiteurs autour d'une programmation pluridisciplinaire mêlant spectacle vivant et grandes expositions.

1.2 Objet du marché

Le présent CCTP a pour objet la location de structures de spectacle. Le lot 1 concerne la location d'une grande structure de spectacle (CTS) où se dérouleront différentes activités culturelles et événementielles. Il est précisé que les fournitures associées pourront être commandées occasionnellement de manière indépendante de la structure principale (plancher notamment).

L'EPPGHV souhaite exploiter cette structure pour présenter des spectacles de cirque et autres productions interdisciplinaires sur l'espace chapiteau et potentiellement d'autres lieux du Parc de La Villette. Elle devra être livrée et montée sur des périodes très précises.

Il s'agit d'un accord-cadre à marchés subséquents mono attributaire.

Chaque marché subséquent définira la commande de structure sur une durée d'immobilisation propre à chaque événement.

Article 2. Contenu des prestations

2.1 Prestations

Les services pouvant être inclus au titre des prestations sont les suivantes, et seront précisés dans les différents marchés subséquents :

- Montage avec certificat de bon montage et démontage
- Engins et grues nécessaires au montage/démontage
- Transport
- Pendant l'exploitation, nous demandons une veille téléphonique et une intervention éventuelle pour tout problème relevant de la sécurité ou de la structure.
- Fourniture et montage des matériels de sécurité : en nombre répondant aux normes réglementaires de sécurité en vigueur : éclairage de secours (avec télécommande de mise au repos), portes antipaniques...

Le candidat devra notamment remettre à chaque marché subséquent les éléments suivants :

- Descriptif technique des éléments concernant la grande structure (notamment toiles, structure etc...)
- Plans détaillés avec les différentes cotes et photos de la structure
- Extrait de registre de sécurité en cours de validité
- Note de calcul des charges
- Le prestataire devra fournir un plan de prévention et appliquer le code du travail à ses salariés, entre autres EPI en état et pour tous.

Les services pris en charge et assurés par La Villette et par conséquent, non demandés au prestataire dans le cadre du présent marché, sont détaillés ci-dessous :

- Aménagements : gril, accroche moteurs, draperies, tribune
- Prestation d'un bureau de contrôle.

2.2 Lieu d'implantation

A titre prévisionnel, la première structure sera potentiellement montée en 2027 sur l'espace chapiteau du Parc de la Villette, espace clôturé d'une dimension d'environ 8000m². La surface du sol est en asphalte et la couche inférieure en remblais, très résistant. Accès direct sur le terrain en semi-remorque, il n'y a pas d'obstacle sous terrain ni aérien.

A titre indicatif, les plans du chapiteau scénique 2025 sont fournis mais non contractuel.

Il est possible que cette structure puisse être implantée sur d'autres espaces du parc de la Villette, selon les différentes demandes pour des futurs spectacles.

2.3 Aménagement de la structure par l'EPPGHV

L'EPPGHV aménage actuellement la grande structure spectacle pour des spectacles frontaux, mais cela peut être amené à changer selon les demandes des compagnies.

La structure pourra également accueillir des expositions ou autres activités culturelles ou événementielles. Le titulaire devra répondre aux normes pour des activités de type L, Y, R.

A chaque marché subséquent, la structure proposée devra tenir compte des impératifs suivants pour les volumes de son espace intérieur :

L'espace intérieur pourra être aménagé en 2 espaces distincts :

- **Tribunes** : 1000 places, de dimensions : 22,50m de profondeur x 27m d'ouverture. Hauteur : 10m
- **Scène /grill** : scène de 22m d'ouverture par 17m de profondeur et 10.5m de hauteur

3. Spécificités techniques

3.1 Les caractéristiques techniques de la grande structure sont les suivantes :

Caractéristiques générales :

- Chapiteau ou structure de type CTS sans mât intérieur ni corniche, surface modulable selon besoin, portes de secours antipaniques opaques ou vitrées (ou équivalent) suivant réglementation CTS. Le nombre de ces sorties et portes pourra évoluer selon la dimension de la structure et les jauges envisagées conformément à la réglementation en vigueur. Ces portes doivent pouvoir être verrouillables pour sécurisation. 2 jeux de clés devront être fournis par porte.
- La surface intérieure de la grande structure de spectacle devra être libre de tout obstacle (pas de mâts, corniches, tribunes...).
- Taille : le prestataire titulaire devra pouvoir mettre à disposition des structures de dimensions variables en largeurs et en longueur suivant le lieu d'implantation et le besoin.
- Esthétique en dôme
- Cette structure de type CTS sera positionnée dans les espaces après concertation et validation avec la direction technique.
- Toile opaque, sombre en intérieur. Ce chapiteau doit pouvoir fournir l'obscurité intérieure totale, sans trou ni déchirure, sans aucune voie d'eau.

- La toile proposée sera de couleur blanche en extérieur, sombre en intérieur.
- Une deuxième bâche de doublage intérieure toits et latéraux avec rideaux intégrés pourra être proposée afin de créer une double toile, permettant une isolation thermique et phonique renforcée. Dans ce cas, les temps proposés pour le montage et le démontage prendront en compte cet élément.
- Un plancher pourra être demandé avec les caractéristiques suivantes :
 - Esthétique et couleurs : d'aspect visuel uniforme et de bonne facture.
 - Plancher anti-dérapant
 - Rampe d'accès-décor
 - Sur armature aluminium (1m25 x 1m25) comprenant tous les pieds ajustables nécessaires pour compenser le dénivelé potentiel du sol
 - Avec une résistance de 500kg par m²
- Un chauffage à air pulsé de préférence électrique (en cas de dépassement de puissance, au fioul) peut être sollicité pour chauffer l'ensemble de la grande structure. Le chauffage sera actif 8h d'affilée tous les jours, à température moyenne de 20° à hauteur du plateau.
- Les trous pour faire passer le chauffage seront identifiés sur le plan, et inclus dans l'offre de prix, lorsque les modalités de chauffage auront été définies. Le détail de la consommation journalière devra être communiqué.
- Le CTS sera homologué aux normes françaises à jour couvrant toute la période d'exploitation.
- La structure porteuse pourra recevoir une charge de 5T répartie (matériel + gril). Le prestataire nous fournira une note de calcul et tout élément certifiant les capacités d'accroche de la structure.

Pour chaque structure il est à fournir par le titulaire :

- Les accroches primaires pour sous-perchage (griffes ou accroches « cœur ») de 500kg ou une tonne selon les besoins d'exploitation, accroches certifiées et notées.
- Ancrage par lests béton et/ou par pince adaptés à la structure et aux plans de masse (la décision sera prise en concertation entre le directeur technique de l'EPPGHV et le prestataire titulaire).
- La lumière de service avec armoire

Caractéristiques spécifiques (notamment pour un scénario potentiel 2027) :

- 5 portes de secours antipaniques opaques d'1,80m de large
- 2 issues de secours en bâche
- 1 issue entrée décor – environ 4m de haut par 5m de large
- Taille de la structure : 40m x 55m, 2200 m² au sol exploitable
- Plancher sur toute la surface au sol
- Un minimum de 120 accroches primaires pour sous-perchage (griffes ou accroches « cœur ») avec 60 de 500kg, et 60 d'une tonne, accroches certifiées et notées.

Les caractéristiques spécifiques peuvent être modifiés à chaque marchés subséquent.

3.2 Réparations ou maintenance de la structure

Dans le cas où des réparations ou une maintenance de la structure est nécessaire, l'EPPGHV l'indique

au titulaire et ce dernier doit intervenir dans le délai prescrit par l'EPPGHV en fonction de la gravité ou du caractère d'urgence de la remise en état de la structure.

Dans le cas où les dégradations sont du fait de l'EPPGHV ou du prestataire exploitant la structure, le titulaire fournira un devis.

Dans le cas où les dégradations sont du fait du titulaire, celui-ci prendra à sa charge toutes les réparations nécessaires.

Le titulaire doit avoir identifié un interlocuteur unique que l'EPPGHV pourra contacter en cas de besoin.

Article 4. Conditions d'exécution des prestations

4.1 Lieu de livraison et d'exécution

Les prestations seront livrées et exécutées à l'adresse suivante :

EPPGHV
211 avenue Jean
Jaurès 75019 Paris

La livraison doit être conforme à l'article 20 du CCAG-FCS

4.2 Conditions de transport

Le titulaire est responsable du mode de transport de ses produits dans les conditions prévues à l'article 19.2 du CCAG-FCS. En effet, la qualité de l'emballage doit être appropriée aux conditions et modalités de transport.

4.3 Tenue et comportement du titulaire

Le personnel mis à disposition par le Titulaire doit observer les règles de tenue et de comportement propres à l'EPPGHV. En particulier, les règles suivantes doivent être respectées :

- Interdiction de fumer,
- Tenue vestimentaire en bon état de propreté,
- Interdiction d'introduire et de consommer des boissons alcoolisées et produits stupéfiants dans les locaux ou d'y pénétrer en état d'ivresse,
- Interdiction de tenir des réunions, en dehors de celles prévues par le présent marché, dans l'enceinte des bâtiments de l'établissement,
- Interdiction d'introduire des marchandises destinées à la vente,
- Interdiction de solliciter ou de recevoir de quiconque un pourboire quelconque.
- Port des EPI obligatoires

Tout manquement à ces dispositions pourra entraîner, à la demande du représentant du pouvoir adjudicateur, l'exclusion du contrevenant.

4.4 Délais d'exécution

A titre prévisionnel, la première structure devrait être montée en février 2027 (une immobilisation jusqu'à mi-septembre et un démontage fin septembre). Ces prévisions n'engagent en rien le pouvoir adjudicateur.

Au besoin, les dates de montage, d'immobilisation et de démontage seront précisées au titulaire du marché, au plus tard 3 mois avant les dates de montage fixées. Les bons de commande détermineront ces délais d'exécution particuliers de réalisation.

Article 5. Etat du matériel

La grande structure de spectacle doit être en bon état général, sans trou ni déchirure, étanche et opaque, répondant aux normes de sécurité du CTS en vigueur.